

Mercredi 14 février 2007

Conseil du STIF du 14 février 2007

Délégation de compétences pour les dessertes locales

Le Conseil du STIF, présidé par Jean-Paul Huchon, a voté ce jour le principe de la délégation de compétences à des Autorités Organisatrices de Proximité pour l'organisation de services réguliers locaux et du service de transport à la demande.

De fait, depuis le 1^{er} juillet 2005, le STIF a le pouvoir de déléguer ses compétences à des collectivités ou groupements de collectivités qui souhaitent développer des transports spécifiques adaptés aux contextes locaux. Cette décision concerne deux types de dessertes : les services réguliers locaux et le Transport à la demande (TAD).

Ces dessertes constituent une alternative de transport pour des zones peu ou mal desservies par les lignes régulières. Il s'agit de services de transport de proximité qui complètent, à l'initiative des collectivités locales, les réseaux structurants et les réseaux de bassin.

Cette mesure donne les moyens aux collectivités territoriales d'adapter les transports au plus près des besoins des citoyens (en cohérence avec les lignes déjà existantes) notamment en terme d'offre de service : parcours, fréquence, horaires... Le STIF reste seul décisionnaire pour la tarification.

Le point sur les dessertes locales et le service de transport à la demande

Les services locaux

A Paris et en petite couronne la RATP exploite une trentaine de dessertes dont une dizaine assure ce service gratuitement pour les voyageurs. Ce sont des services à itinéraires, points d'arrêts et horaires fixes. Ils sont assurés par des véhicules de petite ou moyenne capacité. En grande couronne, ces dessertes sont effectuées par des entreprises de transports privées du réseau OPTILE.

Exemples de navettes de quartiers subventionnées par le STIF : Till Bus des Lilas (93), Le Service Urbain de Boulogne Billancourt (92), Buseolien de Puteaux (92), La Colombe de Chavilly-Larue (94), les navettes de Gagny et Rosny-sous-Bois (93)... En projet : la Traverse Ney-Flandre (RATP - dès le 15 février 2007) ainsi que la reprise des exploitations des services réguliers locaux de Vanves (Cars Jouquin) et Chaville (CSTA) dans le département des Hauts de Seine.

Dans l'année 2007, une vingtaine de projets pourrait être soumise au STIF pour obtenir une délégation de compétence.

Les services de transport à la demande

En zone rurale, le service de transport à la demande permet de relier des villages ou hameaux à un centre urbain. Il est destiné à des personnes n'ayant pas accès à la voiture particulière. Ce service opère généralement 2 ou 3 fois par semaine et est confié soit à une entreprise de transport soit à des artisans-taxis.

Exemples de transport à la demande en milieu rural : « Balade » en Provinois et Montois (77), TCR dans le Val d'Oise (95), Saint Fargeau/ Ponthierry (91)... En projet : Montereau-Fault-Yonne (77), Rozay-en-Brie (77), SIT du Grand Etampois (91), Fontainebleau-Avon (77), CA Melun (77)...

En zone urbaine, le transport à la demande permet d'offrir une desserte pour certains quartiers ou communes ne bénéficiant pas d'une ligne régulière. Leur fréquence est quotidienne. L'exploitation peut être réalisée soit par une entreprise de transports soit par un groupement d'artisans-taxis.

Exemple de transport à la demande en milieu urbain : CAMY (78), Desserte du Port de Gennevilliers (92)... En projet : CA de Chelles et des communes environnantes (77), Commune de Nanterre (92), Plateau de Saclay (91), CC Val d'Essonne (91)...

Contact Presse :

STIF

Geneviève Richard-Barruel

Tél. : 01 47 53 28 42

genevieve.richard-barruel@stif-idf.fr

Mercredi 14 février 2007

Conseil du STIF du 14 février 2007

Amélioration de la sécurité sur les réseaux SNCF et RATP

Au cours de sa séance du 14 février, le Conseil du STIF a voté la fin du programme d'équipement en vidéosurveillance des réseaux SNCF et RATP. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique de sécurité et de prévention dans les transports publics en Ile-de-France, mise en place par le STIF. Le volet prévention sera renforcé dans le cadre d'un rapport présenté au Conseil à la mi 2007.

Pour le réseau SNCF Ile de France : le Conseil a approuvé une subvention de 7,5 M€ pour financer le rapatriement des images de la vidéosurveillance des gares d'Ile de France au poste de contrôle de la SNCF.

Pour le réseau RATP : le Conseil a approuvé une subvention de 5,775 M€ (la Région Ile de France finançant les 50% restant) pour terminer l'installation de caméras et enregistreurs sur l'ensemble du réseau.

Pour accompagner ces investissements, le STIF développe une politique forte de prévention en multipliant la présence humaine dans les transports. Plus de 5000 agents sont entièrement dédiés à la sécurité dans les métros, bus, trains et gares et assistent et rassurent ainsi les voyageurs par leur présence.

La SNCF déploie des agents de brigades de Surveillance Générale. La RATP a mis en place, en complément des missions de contrôle, une surveillance de son réseau à travers le Groupe de Protection et de Sécurisation des Réseaux. Les transporteurs privés emploient grâce au financement du STIF des agents supplémentaires pour assurer des fonctions de médiation, d'accueil et de service et mener d'importantes actions de prévention auprès de publics sensibles.

Contact Presse :

STIF

Geneviève Richard-Barruel

Tél. : 01 47 53 28 42

genevieve.richard-barruel@stif-idf.fr